



COMMUNE  
**DE COURS**

**EXTRAIT**  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
**DE LA COMMUNE DE COURS**

20 MAI 1957

SÉANCE DU II MAI 1957

Compte rendu affiché le 14 MAI 1957

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 MAI 1957

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la  
séance : 23

Président : M.onsieur Pierre CLAUZEL, Maire de COURS.

Secrétaire élu : M.onsieur CHAPON Ernest.

Membres présents à la séance : MM. CLAUZEL, TOUZET, MOLIÈRE, MELETON,  
MONTIBERT, PETIT, DESVERCHÈRE, CHAPON Ernest, GIBERT, THIVEND, GENÈTE,  
LABROSSE, VERCHÈRE, THION, BEDIN, BROSSE, CHAPON Georges.

Membres absents, décédés ou démissionnaires : MM. VEYRET, DESPINASSE,  
PALLUET, BOUCAUD, GIRAUD, BEZACIER.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Association des Maires de France a conseillé à ses adhérents de rechercher dans leurs archives des armoiries pouvant orner leurs Mairies et rappeler le passé ainsi l'origine des cités, question sur laquelle bien des communes de France se sont penchées.

Beaucoup, à défaut d'armoiries, ont adopté un blason en force d'écusson qui est reproduit à chaque instant sur les entêtes d'imprimés municipaux, d'usines, de sociétés locales, modèles pour médailles, etc.

Dans cette intention, il propose d'adopter un blason étudié par un ancien Maire de COURS, et qui, depuis de nombreuses années, sert officiellement. En forme d'écu, créneaux portant le nom de la ville, au-dessous bande bleu azur avec fleur de lys, bande diagonale de même couleur, à droite un mouton, à gauche une fleur de coton, laine et coton représentant la matière première de base de l'industrie de la couverture.

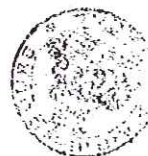
Il demande au Conseil Municipal si ce choix lui agréé.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, accepte le blason proposé, attendu qu'il a servi depuis plusieurs années d'attribut à certaines publications locales, certains drapeaux de classes en ayant fait leur écusson.

Fait et délibéré à COURS, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire:



V U  
LYON, le 3 AOU 1957  
LE PREFET DU RHONE,